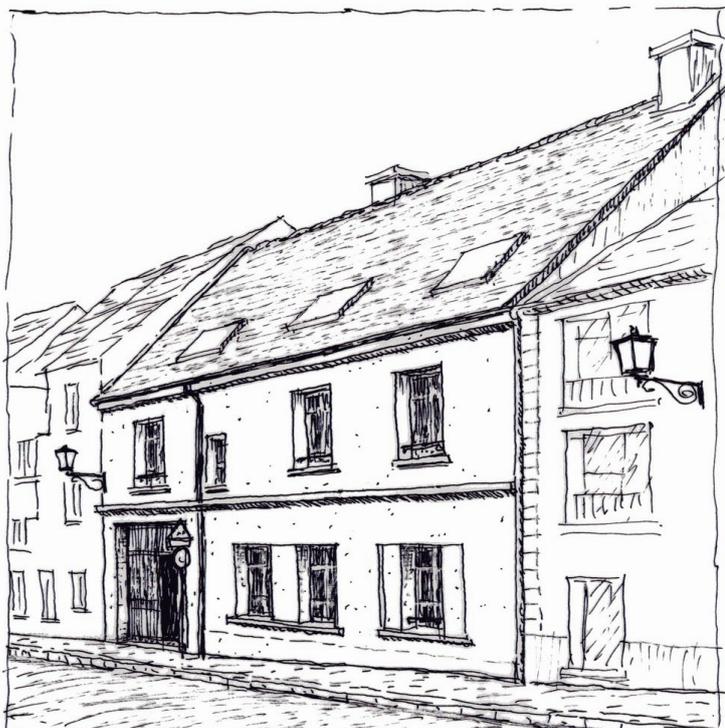


# Historique

**Solidarités Nouvelles pour le Logement naît en 1988** à l'initiative de deux responsables de PME du bâtiment et de leurs épouses, qui font un double constat : le logement est essentiel dans le parcours des personnes en difficulté alors que le manque de logements aux loyers adaptés à des ressources faibles ou précaires est criant. Ils décident d'agir avec d'autres, afin d'ouvrir l'accès au logement à des personnes qui s'en trouvent exclues. Quelques habitants du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris constituent le premier Groupe Local de Solidarité qui achète un logement, entièrement financé grâce aux dons collectés par les membres du groupe.



**Maison de Solidarités Nouvelles pour le Logement à Marly (78).**

**À partir de 1990, Solidarités Nouvelles pour le Logement connaît un fort développement** grâce à la loi Besson qui permet aux associations de bénéficier de subventions publiques pour le logement social. Les dons collectés par les Groupes Locaux de Solidarité génèrent un fort effet de levier pour l'investissement et permettent de mobiliser des subventions ; le tout est alors complété par des prêts à long terme. Dans le cadre d'un appel à projets sur le logement des personnes les plus défavorisées, Solidarités Nouvelles pour le Logement reçoit un prix du Ministère du Logement en 1995. La même année, elle est reconnue par l'État "association de bienfaisance" et crée PROLOGUES, structure coopérative destinée à l'acquisition des logements.

**Trois associations départementales voient le jour en 1997** : en Essonne, à Paris et en Yvelines.

Plus tard, viendront les associations Solidarités Nouvelles pour le Logement en Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne.

Actuellement, Solidarités Nouvelles pour le Logement développe son activité en Seine-Saint-Denis. Chacune de ces associations est membre de la structure fédérative, Solidarités Nouvelles pour le Logement Union, et actionnaire de la coopérative SNL-Prologues.

**En mars 2009**, la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi MOLLE) instaure la mise en place d'agrément pour les acteurs associatifs de maîtrise d'ouvrage d'insertion. L'association juge que cela risque de pénaliser davantage la création de logements réellement accessibles aux plus fragiles. Solidarités Nouvelles pour le Logement décide alors d'ouvrir l'action de sa coopérative SNL-PROLOGUES au portage de projets d'associations plus petites qui n'obtiendraient pas l'agrément, à l'échelle de l'Ile-de-France et plus largement par la suite. Solidarités Nouvelles pour le Logement s'engage fortement au sein de la Fédération des Associations pour l'insertion par le logement (Fapil), en lien avec la Fondation Abbé Pierre, pour que de telles solutions de portage puissent être proposées partout où elles seraient nécessaires.



## Contact presse

Marie-Camille Raffin, responsable communication  
mc.raffin.snl@gmail.com - 01 75 43 04 85